

Bureau du 8 septembre 2022

Membres en exercice : 17
Membres présents ou supplés : 12
Membres ayant donné mandat : 0
Nombre de voix : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20220146

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA PREFECTURE DE LA
REGION OCCITANIE n°2020PFRAOCC003
« Prestation de nettoyage des locaux »**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 1^{er} septembre 2022, s'est réuni le 8 septembre 2022 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

- M. Henri COUDERC, président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Alexandre VIGNE, 1^{er} vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Flore THEROND, 2^e vice-présidente du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Catherine CIBIEN, présidente du conseil scientifique de l'EP PNC,
- M. Kisito CENDRIER, représentant du personnel de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- Mme Jeannine BOURRELY, présidente de la commission *Forêt* de l'EP PNC,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, présidente de la commission *Patrimoine culturel* de l'EP PNC,
- Mme Michèle MANOA, présidente de la commission *EEED-Sensibilisation* de l'EP PNC,
- M. Stéphan MAURIN, président de la commission *Architecture-Urbanisme-Paysage* de l'EP PNC,
- M. Pierre PLAGNES, président de la commission *Cynégétique* de l'EP PNC,
- Mme Véronique LIEVEN représente Mme Agnès DELSOL, directrice de la DDT de Lozère.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.331-23, 24, 25 et 34,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°20200091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Considérant la recommandation du préfet de la région Occitanie d'utiliser le marché régional de prestations de nettoyage des locaux, en date du 5 février 2020,

Considérant le chiffrage remis le 18 août 2022 par la société ABER, titulaire du marché pour la Lozère,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC décide :

- d'adhérer au groupement de commandes de la plateforme régionale achat (PFRA) « prestation de nettoyage des locaux »,
- d'autoriser la directrice à signer l'accord cadre ainsi que toutes pièces nécessaires au déroulement de ces prestations.

Le secrétaire de séance,

Rémy CHEVENNEMENT

Le président du bureau,

Henri COUDERC

